

19 février 2015

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2013 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2011/2012 de la Fondation d'art dramatique de Genève.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

En date du 19 mars 2013, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-1016 à l'étude de la commission des arts et de la culture. Sous la présidence de M. Olivier Baud, la commission a examiné cet objet lors des séances du 27 mai et du 3 juin 2013. Les notes de séances ont été recueillies par M. Clément Capponi que nous remercions de son travail attentif.

Séance du 27 mai 2014

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique (FAD), de M. Gérard Deshusses, vice-président, de M^{me} Koelliker, codirectrice du département, et de M. Triboulet

M. Kanaan trouve intéressant que la commission étudie les comptes.

Il convient de relever que, en interne, la FAD a allégé la procédure car il y avait jusqu'à trois filières parallèles qui se chargeaient du contrôle des comptes, à savoir le contrôle financier de la Ville, puis l'étude du Conseil municipal et enfin le Conseil administratif. Le service de la Ville se réserve le contrôle approfondi de la quatrième année de la convention pour faire le bilan et étudier les évolutions des besoins de l'institution.

En l'occurrence, nous avons eu à déterminer comment agir avec un excédent de recettes; le Canton comme la Ville ont accepté d'en consacrer une partie à la commémoration du centenaire de la Comédie.

Le président de la FAD présente M. Deshusses et M. Triboulet.

Il précise que, dans les comptes, il y a trois entités, à savoir: le théâtre de la Comédie, le théâtre Le Poche et l'état-major. La saison 2011-2012 étant la dernière de notre convention, ils ont été examinés à deux niveaux, soit par notre propre fiduciaire et par le contrôle financier de la Ville.

Les éléments principaux sont l'excédent de 297 000 francs qui provient principalement de la Comédie, qui à elle seule dégage un excédent de 311 000 francs, auquel s'ajoute celui du Poche qui fait un bénéfice de 15 000 francs tandis qu'il y

a un excédent de charges de 28 000 francs du côté de l'état-major. Au terme de la convention, on enregistre un excédent de recettes global de 517 000 francs. Cela peut paraître beaucoup, mais en fait cela ne représente que 1% de ce qu'a généré la FAD dans les quatre ans.

Pour explication on note que 265 000 francs proviennent d'un changement de comptabilisation sur les investissements, et des gains à hauteur de 205 000 francs dus à la forte baisse de l'euro sur certains spectacles étrangers.

La commission de subventionnement prévoit que 60% des excédents reviennent aux autorités subventionnantes. Au lieu de demander un crédit supplémentaire pour fêter le centenaire de l'institution, il a été décidé de consacrer une partie de la différence à cet événement.

La FAD dispose d'une réserve de 250 000 francs pour la recherche d'un nouveau directeur.

La nouvelle convention vient d'être discutée et couvrira les années 2013 à 2016. Lorsque la Nouvelle Comédie sera en fonction, un avenant pourra être négocié en fonction des nouvelles programmations.

Un commissaire pose la question du devenir du bâtiment actuel. Y a-t-il des offres?

M. Boyer répond qu'il est simplement locataire des lieux.

M. Kanaan tient à préciser que la FAD est pleinement associée à la réflexion sur la Nouvelle Comédie ainsi qu'à la définition d'un nouveau cahier des charges. Dès 2016, la FAD organise sa planification en sachant qu'il y aura une Nouvelle Comédie.

La groupe qui travaille concrètement sur ce dossier est composé de la FAD, de l'association pour la Nouvelle Comédie (professionnels), du Canton et de la Ville.

Le devenir de l'ancienne Comédie est en réflexion; plusieurs pistes sont en cours, notamment avec les hautes écoles d'art.

Une commissaire se demande comment on explique la différence entre les recettes budgétées et celles comptabilisées.

Elle remarque aussi quelques variations lors des tournées et aimerait en connaître la cause.

Quant aux dons et au sponsoring, l'écart se creuse. Y a-t-il eu des promesses non tenues?

M. Boyer répond que l'une des variables est le nombre de spectacles et, plus encore, la fréquentation qui est difficile à maîtriser. Sur les tournées, cela peut

se présenter de manière spontanée ou se décommander tout aussi spontanément. Concernant le sponsoring, le contrat de contreprestations a été modifié en particulier avec les TPG, les chiffres exacts vont être vérifiés.

Un commissaire demande pourquoi il y a des réserves pour les changements de direction.

Les directeurs ont des contrats à durée déterminée. Le montant de réserve couvre les frais de recrutement, mais également les frais liés à la première saison en double direction qui est usuelle chez nous.

Une commissaire demande quel est le succès des coproductions, à quelle fréquence et avec qui.

La préférence va à la production locale. Toutefois, la coproduction se pratique dans les deux théâtres. Il faut savoir si le théâtre est producteur délégué ou pas car cela a un impact sur les coûts. La Belgique est le partenaire privilégié mais la dimension de la scène restreint les partenariats; cela est bien le but d'une nouvelle scène plus adéquate pour les grandes troupes internationales telle qu'elle est prévue à la Nouvelle Comédie. Par ailleurs le site du CEVA va dans le sens de mieux partager avec nos voisins.

Un commissaire s'inquiète de la baisse de fréquentation observée ces dernières années. Est-il dû au changement de direction? Comment en faire à nouveau le théâtre des Genevois? Est-ce une spécificité de la Comédie ou est-ce un constat général?

M. Boyer ainsi que sa fondation sont également insatisfaits face à la baisse de fréquentation. Ils attendent que le choc du changement de direction soit amorti. Ils cherchent également des partenariats plus fréquents avec les écoles et tous publics nouveaux.

Un commissaire demande quelle évolution est prévue sur le plan de la communication, par exemple sur le visuel, la ligne graphique?

M. Kanaan rappelle que Genève a une situation particulière en matière de théâtre car une vingtaine de scènes sont subventionnées par la Ville sans compter d'autres, tels que le Théâtre de Carouge. Globalement, la fréquentation est très variable selon les scènes. Am Stram Gram cartonne, par exemple, les Marionnettes également. La Comédie a été construite presque par hasard ou par accident. L'objectif d'un théâtre central que sera la Nouvelle Comédie devrait fédérer les efforts et aussi les publics, du moins c'est ce que nous espérons.

Un commissaire se demande justement si la multiplicité des lieux ne pénalise pas les scènes par excès de concurrence, idem pour les frais de sécurité.

M. Kanaan remarque que le public amateur à Genève est large. Toutefois, la dispersion des salles ne contribue pas à la reconnaissance à travers un lieu de la

qualité de notre scène. Par exemple, à Vidy, le théâtre a quatre salles sur le même lieu et cela contribue notamment à en faire une scène phare sur le plan romand. L'effort doit aussi porter sur la reprise de nos productions originales, ici et aussi à l'extérieur dans un but de rayonnement.

Une commissaire demande si les uns et les autres avaient observé les prémisses de l'envie de se regrouper. Croyez-vous à une «méga-fondation» théâtrale?

M. Kanaan répond que, s'il est tentant de prévoir une fondation géante qui générerait tous les types de scènes, il est clair que cette formule amènera beaucoup de difficultés. L'une des difficultés est le Statut du personnel de la Ville qui ne prévoit pas les contrats à durée déterminée telle que celle des directeurs (trois à six ans) et cependant le monde culturel le prévoit, pour dynamiser les institutions. Il est donc nécessaire d'avoir une interface autonome qui ne soit pas la Ville elle-même.

Une commissaire demande quel est le potentiel d'échanges dans le cadre de la francophonie ou de l'espace francophone.

M. Kanaan pense que l'on pourrait commencer avec des pièces en langue originale nationale, par exemple avec la Suisse allemande ou italienne.

Un commissaire est intéressé par la dimension «hors murs»: est-ce un axe que vous pensez pouvoir développer?

M. Boyer répond que la première mission que le directeur a entreprise est celle d'insuffler de la graine de théâtre en dehors du boulevard des Philosophes. M. Kanaan pense que le hors-murs suppose des murs de base solides.

Une commissaire observe des écarts énormes entre le budget et les comptes selon les saisons. Peut-on les éviter?

M. Kanaan répond que c'est la convention quadriennale, la compensation d'une moins bonne par une meilleure saison, la complémentarité entre des œuvres faciles et des œuvres moins faciles pour le public qui est la clé de l'équilibre du budget et, finalement de l'excédent de recettes.

Cette même commissaire demande si une nouvelle loi sur la culture permettra au Canton de s'investir davantage sur ce dossier?

M. Kanaan ne peut que réitérer les promesses du Canton de participation à hauteur de 50% à l'investissement ainsi qu'une participation au futur fonctionnement. La canton est déjà présent dans la FAD mais pas dans ces proportions car la fondation est actuellement de droit public et municipale.

Un commissaire souhaite examiner de plus près les comptes de l'état-major.

Jetons de présence: 80 000 francs pour 2010/2011, un dépassement de 8200 francs sur les jetons de présence en 2012, une augmentation des dépenses quasi du même montant.

M. Boyer répond que ces variations sont dues au nombre des séances. Celles-ci varient en fonction des besoins.

Une commissaire aimerait avoir un décompte séparé des manifestations du 100^e anniversaire.

M. Boyer répond de le faire à la fin de cette saison car elle n'est pas encore bouclée.

Séance du 3 juin 2014

Le président ouvre la discussion autour de l'examen des comptes de la FAD.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi les comptes sont renvoyés à la commission.

Une commissaire y voit l'occasion de se prononcer à propos des résultats chiffrés sur la situation globale de l'institution, l'occasion de faire le point.

Elle est appuyée par une autre commissaire qui observe que chaque institution ayant un fonctionnement original sur le plan culturel, institutionnel et financier, cette étude est très utile. Le président pense que l'étude est instructive mais que le vote des comptes devrait revenir à la commission des finances.

Vote

Le président met au vote les comptes de la FAD 2011/2012, qui sont approuvés à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2011/2012 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 sont approuvés.